

Barème d'honoraires

HONORAIRES DE VENTE

Transaction minimum	4000 €
De 45.000 à 100.000 €	10 %
De 100.000 à 200.000 €	7%
De 200.000 à 300.000 €	6%
De 300.000 et +	5%

Dans le cadre d'un dossier avec l'intervention d'un ou plusieurs professionnels intervenants pour une (mise en copropriété, aménagement foncier) le pourcentage peut varier de 10 et 15 %

Les honoraires sont à la charge de ou des vendeurs ou d'un ou des acquéreurs.

HONORAIRES ESTIMATION :

Dans les cas suivants : succession, donation ou divorce et que l'agence Camille Claire n'aurait pas de mandat de vente à la sortie de cette même estimation, les honoraires seront de 300 € TTC.